

RÉDUISONS ENSEMBLE L'IMPACT DES INONDATIONS : PRÉSERVONS LES PERSONNES, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT

SYMAR-Val d'Ariège

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES RIVIERES



LE VERNET - JANVIER 2022

Avec le Programme d'Action et de Prévention
des inondations (PAPI) de la
VALLÉE DE L'ARIÈGE

VERS UN TERRITOIRE MOINS VULNÉRABLE AU RISQUE D'INONDATION

Le territoire du SYMAR Val d'Ariège

 SYMAR : Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège



158 communes = 122 000 habitants



dont 30% habitants en zone inondables



Bassin versant de la rivière Ariège : 2 220 km²



Lassur (09) en 2014

Les communes adhérentes au SYMAR Val d'Ariège

Ariège (09) :

Albiès
Alliat
Appy
Arabaux
Arignac
Arnavé
Artix
Ascou
Aston
Aulos-Sinsat
Auzat
Ax-les-Thermes
Axiat
Baulou
Bèdeilhac-et-
Aynat
Bénac
Benagues
Bestiac
Bézac
Bompas
Bonnac
Bouan
Brassac
Brie
Burret
Canté
Capoulet-et-Junac
Caussou
Caychax
Cazenave-Serres-
et-Allens
Celles
Château-Verdun

Cos
Coussa
Crampagna
Dalou
Escosse
Esplas
Ferrières-sur-Ariège
Foix
Freychenet
Ganac
Garanou
Génat
Gestiès
Gourbit
Gudas
Ignaux
Illier-et-Laramade
Justiniac
L'Herm
L'Hospitalet-près-
l'Andorre
La Tour-du-Crieu
Labatut
Lapège
Larcat
Larnat
Lassur
Le Bosc
Le Vernet
Lercoul
Les Cabannes
Lescousse
Leychert
Lissac
Lordat

Loubens
Loubières
Luzenac
Madière
Malléon
Mercus-Garrabet
Mérens-les-Vals
Miglos
Montaut
Montégut-Plantaurel
Montgaillard
Montoulieu
Nalzen
Niaux
Orgeix
Orlu
Ornolac-Ussat-les-
Bains
Orus
Pamiers
Pech
Perles-et-Castelet
Pradières
Prayols
Quié
Rabat-les-Trois-
Seigneurs
Rieux-de-Pelleport
Roquefixade
Saint-Amans
Saint-Bauzeil
Saint-Félix-de-Rieutord
Saint-Jean-de-Verges
Saint-Jean-du-Falga
Saint-Martin-d'Oydes

Saint-Martin-de-
Caralp
Saint-Michel
Saint-Paul-de-Jarrat
Saint-Pierre-de-
Rivière
Saint-Quirc
Saint-Victor-Rouzaud
Saurat
Saverdun
Savignac-les-
Ormeaux
Ségura
Senconac
Serres-sur-Arget
Siguer
Sorgeat
Soula
Surba
Tarascon-sur-Ariège
Tignac
Unac
Unzent
Urs
Ussat
Val-de-Sos
Varilhes
Vaychis
Vèbre
Ventenac
Verdun
Vernajoul
Vernaux
Verniolle
Villeneuve-du-
Paréage

Haute-Garonne

(31) :
Aignes
Auragne
Auribail
Auterive
Beaumont-sur-
Lèze
Calmont
Caujac
Cintegabelle
Esperce
Gaillac-Toulza
Gibel
Grazac
Grépiac
Labruyère-Dorsa
Lagardelle-sur-
Lèze
Lagrâce-Dieu
Marliac
Mauressac
Mauvaisin
Miremont
Monestrol
Montgeard
Nailloux
Puydaniel
Saint-Léon
Venerque
Vernet

QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?

L'aléa devient un risque lorsqu'il y a des enjeux et qu'il provoque des pertes ou des dommages (humains, matériels, environnementaux...).

Aléa

Phénomène naturel
d'inondation
+ ou - fort



Enjeu

Personnes, biens,
activités susceptibles
d'être inondés
+ ou - vulnérables



Risque

d'inondation
+ ou - critique



Crues et inondations historiques sur notre territoire...



Varilhes (09) en Janvier 2022



Arconac (09) en Janvier 2022



Gaillac-Toulza (31) en Juillet 2018



Gaillac-Toulza (31) en Juillet 2018



Lassur (09) en 2014



L'Hospitalet-près-l'Andorre (09) en 1982

SE PRÉPARER FACE AU RISQUE D'INONDATION

UNE DÉMARCHE EN DEUX TEMPS : UN PROGRAMME D'ÉTUDE PRÉALABLE ET UN PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

I. PRÉPARATION LE PROGRAMME D'ÉTUDE PRÉALABLE (PEP)



Acquérir des données

Les études de connaissance menées à l'échelle du territoire concernent notamment le recensement des crues historiques (capitalisation et pose de repères de crues), la topographie du territoire, le fonctionnement hydraulique et l'analyse du risque inondation dans son ensemble.

* Plan Communal de Sauvegarde



Communiquer, se concerter

Comité de pilotage ou technique, groupes de travail, participation citoyenne... La concertation est au cœur de la démarche, pour que le programme soit porté et partagé par tous. La sensibilisation du grand public ainsi que l'information préventive ciblée jouent également un rôle majeur dans la prévention du risque.



Préparer la gestion du risque

L'engagement d'une réflexion autour des dispositifs de surveillance en cas de crues (stations de mesures, système d'alerte...) et l'accompagnement à la gestion de crise (PCS*, exercices de crise à destination des communes) sont des exemples de préalables à la gestion du risque, tout comme les diagnostics individuels de vulnérabilité en zones inondables.



DÉPLOYER LE PROGRAMME DE PRÉVENTION

DES PRIORITÉS ET DES ACTIONS QUI EN DÉCOULENT...

1

Sensibilisation

Outils pédagogiques, formations, repères de crues...



2

Surveillance et gestion de crise

Nouvelles stations de mesures, réponse des communes en cas de crise (Plans Communaux de Sauvegardes), exercices de crise grandeur nature...



3

Ralentissement des écoulements

Restauration de zones d'expansion de crue, renaturation de cours d'eau...



4

Réduction de la vulnérabilité

Diagnostics inondations des habitations individuelles, des bâtiments publics, des campings et des entreprises





Mieux connaître
le territoire



Communiquer
Sensibiliser
Former



Renforcer les
dispositifs de
prévention et de
gestion des risques



Déployer un
programme
efficient



Zoom sur les exercices de crise...



Exercice de crise à Savignac-les-Ormeaux (09)

Un exercice de crise, pour quoi faire ?

Les exercices de crise permettent aux communes de tester leur organisation en cas d'inondation.

C'est une sorte de jeu de rôle qui simule en 3 heures une inondation de 48 heures avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise participant comme "joueurs".

L'objectif est de ces exercices est d'améliorer les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) des communes.

CONSTRUIRE

Un programme d'action partagées comprenant des actions et des solutions de prévention contre les risques d'inondation

II. MISE EN ŒUVRE

LE PROGRAMME D'ACTION (PAPI)

RÉALISER

Le programme de travaux de protection défini dans la première phase d'études



Zoom sur la réduction de la vulnérabilité...



1. Empêcher l'eau d'entrer
 - Batardeaux
 - Occultations des aérations
 - Clapets anti-retour
 2. Eviter les sur-endommagements :
 - Fixer les éléments pouvant être emportés (cuves, constructions légères, etc.)
 - Mettre hors d'eau les produits chimiques, peintures
- Travaux à long terme :
- Disposer d'une zone refuge
 - Mettre hors d'eau les installations électriques
 - Matériaux facilement nettoyables (carrelage)

Un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments, pour quoi faire ?

Le diagnostic de vulnérabilité permet la protection des personnes, des habitations et des biens qui s'y trouvent face aux inondations.

Les diagnostics sont gratuits pour les habitations situées en zones inondables et les aménagements proposés sont subventionnés jusqu'à 80% par l'État.

LE PAPI DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE EN QUELQUES CHIFFRES...

LE PEP

Le Programme d'Études
Préalables
Axe I à VI
Mise en œuvre :
2023 - 2026

LE PAPI

Le Programme d'Action de
Prévention des Inondations
Axe I à VI
Mise en œuvre :
2026 - 2032

LES AXES DU PEP ET DU PAPI

AXE I
Culture du risque



AXE II
Surveillance et prévision



AXE III
Alerte et gestion de
crise



AXE IV
Risque et urbanisme



AXE V
Réduction de la
vulnérabilité



AXE VI
Ralentissement des
écoulements



AXE VII
Ouvrages
hydrauliques



LES ÉTAPES DU PROJET

BILAN DU
PEP



LABELLISATION ET
SIGNATURE DU
PEP

ÉLABORATION ET
CONCERTATION DU
PAPI

LE CADRE D'ACTION DU PAPI

L'histoire du SYMAR Val d'Ariège...

Créé en 2017 par la fusion des syndicats SYMAR, SYRRPA et SYAC, le SYMAR Val d'Ariège (SYMARVA) porte la compétence GEMAPI sur un territoire élargi en 2019 à l'ensemble du bassin versant de l'Ariège (hors Lèze et Grand Hers). Cette structuration permet une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant et a conduit à l'élaboration d'une stratégie globale de prévention des inondations dès 2019.

Un mot sur la taxe GEMAPI

Les communautés de communes du bassin versant de l'Ariège ont la possibilité de lever une taxe dédiée au financement de la compétence GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Lorsqu'elles ont transféré cette compétence au SYMAR Val d'Ariège, elles lui reversent le produit de cette taxe, en fonction des besoins identifiés et des actions prévues sur leur territoire.

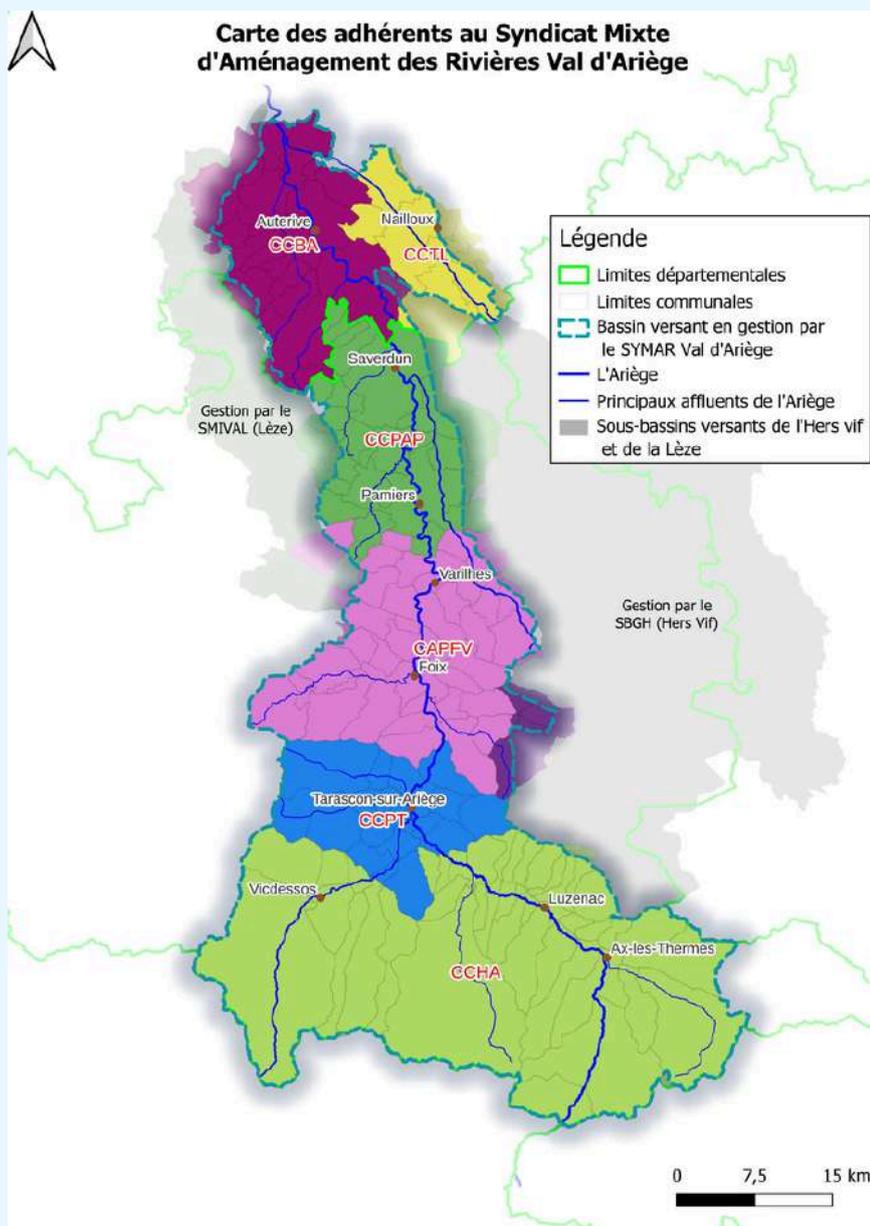
Ce mécanisme permet d'assurer une répartition équitable des contributions entre les intercommunalités, tout en garantissant une gestion mutualisée à l'échelle du bassin versant. Le montant reversé par chaque collectivité est ajusté chaque année, en lien avec la programmation des actions.



La GEMAPI pour quoi ?

Pour limiter le risque d'inondation tout en préservant les milieux aquatiques :

- La restauration de la ripisylve en bord de cours d'eau pour stabiliser les berges, préserver les habitats aquatiques et limiter les risques d'embâcles lors des crues.
- La préservation de zones humides pour favoriser la biodiversité et limiter les écoulements vers l'aval.
- La restauration morphologique des cours d'eau pour favoriser le bon fonctionnement hydraulique et écologique des rivières.
- L'accompagnement des communes et intercommunalités pour renforcer la culture du risque, la préparation aux inondations et la cohérence des projets d'aménagement en limitant les constructions en zones inondables.
- L'encouragement des agriculteurs vers des pratiques agricoles limitant le ruissellement, l'érosion et les sources de pollutions des cours d'eau.



LA CONCERTATION AU COEUR DE LA DÉMARCHE PAPI

SYMAR Val d'Ariège – Structure porteuse du PAPI

Le SYMAR Val d'Ariège assure le pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du bassin versant de l'Ariège.

Gouvernance

- Syndicat mixte composé d'élus des communautés de communes membres
- Comité syndical en charge des orientations stratégiques du PAPI
- Pilotage technique et animation assurés par l'équipe du SYMAR Val d'Ariège

Acteurs associés au projet

Acteurs institutionnels :

- Préfectures de l'Ariège et de la Haute-Garonne
- DDT 09 et DDT 31 - DREAL Occitanie
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Région Occitanie
- Départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne
- Communes et intercommunalités membres (CCHA, CCPT, CCPO, CAPFV, CCPAP, CCTDL, CCBA)

Représentants d'usagers :

- Chambre d'agriculture
- Associations environnementales



Un pilotage collectif pour une action cohérente, concertée et adaptée aux enjeux locaux

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RETROUVEZ LES DOCUMENTS DU PAPI COMPLET SUR LE SITE

www.symarvalariego.fr/la-demarche-papi

RETROUVEZ-NOUS :

- À LA MAISON DES ASSOCIATIONS À FOIX LE 20 MAI 2025 À 18H30
- À LA MAIRIE D'AUTERIVE LE 21 MAI 2025 À 18H30



SYMAR Val d'Ariège

14 avenue de Roquefixade 09000 FOIX

05 61 03 20 04

accueil@symarva.fr